

## Le transfert forcé des déboutés vers les centres va commencer

### ASILE

Ils sont 800, comme la famille de Farid, à devoir quitter leur appartement pour rejoindre un centre d'hébergement collectif dès le 1er janvier.

Témoignage et explications.

#### **CAROLE PANTET**

Il n'a pas encore osé le dire aux enfants. Farid sait pourtant depuis un mois qu'avec ses deux filles, ses trois fils et sa femme, il devra quitter prochainement son appartement yverdonnois. Il rejoindra alors un centre d'hébergement de la Fareas, où sa famille ne recevra plus que l'aide d'urgence.

Pour les citoyens suisses, le passage aux urnes semble lointain. Mais pour les requérants déboutés, c'est le 1er janvier 2008 que la nouvelle loi sur l'asile (Lasi), qui avait récolté 1,5 million de oui en septembre 2006, se concrétisera.

#### **Vendre les meubles**

Aujourd'hui, les trois quarts des requérants déboutés vivent en appartements. Ils reçoivent 14 francs par jour et par adulte. Dès le 1er janvier prochain, à l'instar de la famille de Farid, ces 800 personnes n'auront plus accès à ces prestations. Concrètement, cela signifie qu'ils devront vendre leurs meubles et quitter leur appartement pour gagner des centres d'accueil collectif.

«Ce sera très dur, on va perdre toute notre intimité.» Ce Yéménite, ancien pilote militaire, est conscient de ce qui attend sa famille. Pas question néanmoins pour lui de rentrer au pays. «On va faire avec. Aller dans ce centre et se serrer la ceinture. Je n'ai pas le choix. J'étais dans l'opposition et je ne peux pas retourner au Yémen.» Mais c'est surtout pour ses enfants, tous scolarisés à Yverdon depuis deux ans, qu'il a mal. Leur dire qu'ils vont bientôt devoir quitter leurs amis pour vivre dans un centre «qui ressemble à une prison», c'est trop lui demander. Depuis le 1er janvier 2007, les requérants déboutés qui résident depuis plus de cinq ans en Suisse peuvent déposer une demande de régularisation, s'appuyant sur l'article 14 de la Lasi (*lire ci-dessous*).

Les autres, comme la famille de Farid, arrivée en Suisse en octobre 2003, n'ont plus que deux options: l'aide d'urgence ou l'aide au retour. A moins qu'ils ne choisissent la clandestinité. «Il y a des gens qui vont disparaître, soupçonne Pierre Imhof, directeur de la Fareas. On estime aujourd'hui que seules 600 personnes sur les 800 vont demander l'aide d'urgence.» Une fois en centre, les célibataires et les couples bénéficieront uniquement de prestations en nature, soit des repas et des bons pour des vêtements d'occasion, des articles d'hygiène et de la poudre à lessive. Les requérants déboutés sans enfants seront regroupés à Lausanne-Vennes et à Vevey. Pour les accueillir tous, un troisième centre devrait s'ouvrir sur La Côte dès avril prochain. «Pour l'instant, nous n'avons reçu aucune proposition concrète des communes concernées. Une réunion est agendée prochainement et nous continuons à compter sur cette structure dès le printemps», précise le directeur. Les familles et les personnes plus vulnérables seront réparties entre les centres de Bex, de Leysin et de LausanneSimplon. Fermé en juin 2006 et inoccupé depuis, ce dernier sera rouvert mi-novembre pour l'accueil des personnes à l'aide d'urgence. Ils y recevront une aide financière de 9 fr. 50 par jour.

#### **Ils n'y croient pas**

Le transfert des déboutés vers les centres sera progressif et commencera début novembre, l'objectif étant que les 100% des requérants concernés aient quitté les appartements d'ici à fin 2008. «Ils sont tous au courant de ce qui va se passer, assure Pierre Imhof. Ils ont été informés par le biais de deux courriers déjà, un du canton, l'autre de la Fareas. Un troisième, avec des détails très concrets, partira bientôt.» Des séances d'information ont été organisées et la Fareas a ouvert un blog spécialement consacré à l'aide d'urgence. «On essaie vraiment d'être le plus transparent possible. C'est important, insiste-t-il. Mais dans le canton de Vaud, beaucoup de décisions ont été prises sans être exécutées. Du coup, certains peinent à croire qu'ils devront vraiment quitter leur appartement.» £

\*prénom fictif <http://aidedurgence.blogspot.com/>



### APPARTEMENT

Depuis deux ans, Farid et sa famille vivent dans un quatre-pièces à Yverdon. Ilyaunmois, ils ont appris qu'ils devront le quitter pour intégrer un centre d'aide d'urgence. Comme eux, ils sont près de 800 déboutés vaudois à devoir déménager, ainsi que l'exige la nouvelle loi sur l'asile. Les premiers transferts vont débiter en novembre. YVERDON, LE 19 OCTOBRE 2007

MICHEL DUPERREX

**«Dans le canton, beaucoup de décisions n'ont pas été exécutées. Alors, certains peinent à croire qu'ils devront vraiment quitter leur appartement »**PIERRE IMHOF,  
DIRECTEUR DE LA FAREAS

Powered by TIOWS

© EDIPRESSE Publications SA

## Mettre au travail les permis F

L'autre grand défi que s'apprête à relever la Fareas en 2008, c'est la mise en place d'un système visant à permettre l'intégration, notamment professionnelle, des admis provisoires. «Plus de 80% d'entre eux restent durablement en Suisse. La Confédération le reconnaît désormais», souligne **Pierre Imhof**, directeur de la Fareas (*photo*).

L'idée est de leur permettre de s'intégrer rapidement.

Début octobre, ils étaient près de 2500 dans le canton à avoir ce statut. «Nous avons recensé toutes les personnes qui n'ont pas d'emploi. Elles vont être prochainement contactées pour faire un bilan de compétences.» Selon le résultat, les requérants seront alors dirigés vers un Office régional de placement, vers des cours de langues ou vers un module de socialisation, semblable à celui que fréquentent à Crissier tous les requérants d'asile affectés au canton de Vaud depuis 2006.

Pour intégrer et «mettre au travail» les détenteurs de permis F, le canton touchera un forfait unique de la Confédération. Et il a intérêt à tout faire pour rendre ses «admis provisoires» autonomes financièrement. En effet, au bout de sept ans de séjour, la Confédération ne versera plus de forfait d'assistance et les admis provisoires tomberont à la charge de leur canton. La Fareas disparaîtra en outre début 2008, pour devenir l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants).

Un changement de nom lié au passage du statut de fondation de droit privé à celui d'établissement cantonal de droit public.

**C. PA.**

JEAN-CHRISTOPHE BOTT

---



## L'article 14 a déjà permis 287 régularisations dans le canton

Effrayées par la teneur de la nouvelle loi sur l'asile (Lasi) qu'elles ont vigoureusement combattue, les associations de défense des requérants y avaient néanmoins repéré une brèche: son article 14. Entré en vigueur en janvier de cette année, il permet aux cantons de demander à l'Office des migrations (ODM) la régularisation de requérants présents en Suisse depuis cinq ans au moins pour autant qu'il «s'agisse d'un cas de rigueur grave en raison de l'intégration poussée de la personne».

L'inconnue qui demeurait alors était l'application qui allait être faite de cet article. «Ce qui se passe est très réjouissant», souligne Chantal Varrin, directrice du Service d'aide juridique aux exilés (Saje). Entre le 1er janvier et le 1er octobre, 704 demandes de régularisation par l'article 14 de la Lasi ont été déposées au Service de la population du canton de Vaud.

Parmi elles, 397 ont déjà été instruites et soumises au conseiller d'Etat en charge du dossier, qui en a refusé 44.

La bonne surprise est surtout ailleurs. Une fois passés au crible du Service de la population, les dossiers soumis à Berne ont pour l'instant tous passé la rampe, à une exception près. Sur les 341 personnes présentées à l'Office des migrations, 287 ont obtenu un permis B et 50 sont encore en attente de réponse. Seul un dossier concernant quatre personnes s'est vu opposer une fin de non-recevoir.

L'article 14 a donc permis d'apaiser les tensions entre Berne et l'«exception vaudoise» en matière d'asile. C'est grâce à lui que les dossiers d'une partie des 523 ainsi que des 175 Ethiopiens ont pu enfin être débloqués.

Sur les 799 dossiers présentés à l'ODM par les 26 cantons depuis le 1er janvier, 341 l'ont été par le canton de Vaud.

«C'est logique puisque c'est ici qu'il y avait le plus d'anciens cas», souligne Chantal Varrin.

Les associations restent conscientes que l'article 14 n'est pas une solution pour l'avenir. «Les vannes vont progressivement se refermer, on le sait. Ce qu'on ignore, c'est quand.» **C. PA.**